

M. Ouellet: ...et lui dire que je lui sais gré de ses observations. Manifestement, je ne suis pas en mesure de révéler à la Chambre où se trouve le ministre des Transports ni les diverses réunions auxquelles il assiste. Comme l'a déjà dit le ministre des Transports (M. Jamieson) en réponse à une question qui lui a été posée le mardi 10 novembre, je crois, je voudrais signaler au député que la cause est devant les tribunaux et qu'il serait inopportun de la commenter. Dans les circonstances, tous les députés admettront qu'il convient de répondre ainsi à la question et de ne rien dire du résultat des poursuites.

Le ministre et son ministère, il va sans dire, suivront le dénouement de l'affaire de très près.

Je voudrais aviser le député que l'affaire du Jasper Lodge qui, en fait, est un cas-type, sera entendue par la Cour suprême d'Alberta dans trois semaines, je crois, au début de décembre. Nous pouvons donc compter sur une décision prochaine quant à l'application de la loi, et j'espère que cette importante question sera réglée de façon définitive.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h 19.)

FIN DU VOLUME I